

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 159

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas **BARBIER**
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible

(1793-1796)

(Suite.)

Le 20 février il y a déjà des gens à la char-
rue et même il y en a eu le 12.

Les soldats cantonnés à Courfaivre ont battu
la générale au son du tambour à une heure après
minuit pour faire su. veiller les greniers du vil-
lage, car il est arrivé de Delémont des commis-
saires pour faire la visite du froment.

Le 25 février la commune de Courfaivre a
reçu l'ordre de livrer quinze chariots de paille
pour la Nation et de les faire conduire à Delé-
mont.

Le même jour on a guillotiné à Delémont
un garçon de Courtételle pour avoir fait le tra-
fic des faux assignats, et pour avoir dit qu'il
aimerait mieux aller servir en Empire qu'avec
cette race de chiens de Français, et aussi pour
avoir été sans passe-port sur le territoire de la
Prévôté.

Le père de ce garçon a aussi été guillotiné à
Delémont le 2^e jour de mars, aussi à cause des
assignats et parce qu'il était aristocrate (*)

On l'avait amené de Delémont à Courtételle
pour entendre le comité de surveillance de la
localité, et le conseil révolutionnaire l'a con-

(*) Les deux condamnations capitales qui frappè-
rent le père et le fils Bourquin de Courtételle ne sont
également motivées que sur des faits vagues, propos
inciviques, il n'en fallait pas davantage.

Feuilleton du Pays du Dimanche 58

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle avait pris place dans une voiture. Yvan
restait silencieux à ses côtés, lisant sur la phy-
sionomie si mobile de sa mère, tout le travail
moral qui se produisait en elle. Il continuait
ses invocations du fond de son âme :

O Notre-Dame de Lourdes ! O Vierge Imma-
culée, prenez en pitié mon pauvre père, et ma
mère bien aimée, je vous en supplie, exau-
cez la prière que, sans me lasser, je vous
adresse !

Le trajet était long de la maison de Passy

damné à mourir dans les vingt quatre heures.
Sa femme est condamnée à rester en prison,
jusqu'à ce que la guerre soit finie. On les a
jugés dans l'église de Courtételle. Cet homme
là avait encore trois fils qui sont émigrés.

Le 21 mars, le tribunal révolutionnaire est
passé par Courfaivre (*) avec la guillotine
ambulante : c'est une guillotine qui est fait sur
un petit chariot que le tribunal révolutionnaire

(*) Ce tribunal révolutionnaire qui prononça cinq
condamnations à mort dans le département du Mont-
Terrible était présidé par Sigismond Moreau, ancien
lieutenant du Prince de Dalmont : les quatre juges
étaient des Français. (Voyez le Journal de Dom Mo-
reau publié et annoté par C. Folletete-Fribourg 1900.)

Nous avons cru que le tribunal révolution-
naire du Mont-Terrible n'avait prononcé que cinq
condamnations à mort, lorsque nous avons reçu au
dernier moment une bienveillante communication
de M l'abbé Daucourt, curé de Miécourt. Il nous dit
que ces condamnations sont au nombre de sept.
Voici ce qu'il publie dans son histoire de Delé-
mont :

C'est à cette époque que furent arrêtées par le
tribunal révolutionnaire, quelques religieuses de
l'Ordre de la Retraite. Ces religieuses s'étaient re-
fugiées à Delémont et vivaient très retirées dans une
pieuse famille. Elles avaient quitté le costume de l'Or-
dre pour prendre un habillement modeste afin de
se soustraire aux poursuites des agents du régime
de la Terreur. C'était mère Agathe Garesou de la
grande Combe des Bois et quelques unes de ses
sœurs Mère Garesou avait été l'une des fondatrices
de l'Ordre. Ces religieuses furent arrêtées et em-
prisonnées pendant plusieurs mois. Jugées par le tri-
bunal révolutionnaire, elles furent condamnées à être
guillotines. Cependant la vertu de Mère Garesou, la
noblesse de ses sentiments en imposèrent tellement
à ses persecuteurs, qu'on n'osa donner suite à la sen-
tence : Les juges, par des moyens détournés, diffé-
rèrent l'exécution, ce qui permit d'user de ruse pour
faire reconduire ces dignes femmes à la frontière.
Elles furent dirigées sur Bâle, puis à Wihlen, enfin
à la Porte du Ciel, dépendance du couvent de Belle-
lay.

Si ces dignes religieuses échappèrent à la guillo-
tine, il n'en fut pas de même de deux pieux catholi-
ques. Pierre et Philippe Léo qui furent guillotines
peu après, sur la place du marché à Delémont, pour
avoir donné l'hospitalité à des aristocrates.

A cette exécution assista une parente de Mgr Chê-
vre, curé de Porrentruy, elle avait alors 12 ans. (No-
tes tirées des Archives de l'Ordre de la Retraite).
Cette parente était la grand-mère de M. Doman, de
Soulte, actuellement supérieur du Couvent de la Re-
traite à Aix.

Histoire de la ville de Delémont, par M. l'abbé
Daucourt.

à l'hôpital où agonisait le comte de Ruloff.

Les arbres verts des Champs-Élysés, les blan-
ches façades des maisons défilèrent ; puis ce fut,
marchant en sens inverse, un sillage de voitu-
res, emportant, au Bois, des toilettes claires de
toutes nuances. Cette vue évoquait, chez la grande
artiste, une immense tristesse, les années bril-
lantes de sa vie d'autrefois.

Comme elle regardait la vie, l'avenir, en ce
temps-là, avec une certitude orgueilleuse de
triomphe ! Elle tenait la fortune dans ses cor-
des vocales ; elle n'avait qu'à laisser s'échapper
des notes de son gosier de rossignol charmeur,
pour voir la foule enthousiaste lui prodiguer
l'or et les bravos.

Et, sa pauvre âme troublée et désorientée
par les déceptions et les regrets, elle passait,
bien pâle, sous sa voilette épaisse, au milieu de
cette foule brillante.

Elle avait souffert, peu importe, elle devait
pardonner.

— Comme il doit nous attendre impatiem-

mène toujours avec lui. Les bourreaux sont
assis sur la guillotine, et le conseil révolution-
naire est en voiture, escorté des gendarmes.
Ce jour-là, il sont passés à neuf heures du
matin, et repassés à six heures du soir.

Le 22 mars on a reçu l'ordre que la com-
mune de Courfaivre devait conduire quatre voi-
tures de foin à Strasbourg — on prendra les
vivres pour les chevaux et pour les voitu-
riers.

Le 24 mars nous avons donné pour notre
part un doublon pour acheter quatre chevaux,
car la commune de Courfaivre a dû acheter ces
quatre chevaux pour faire les charrois pour la
Nation.

Le 26 mars Germain Bandelier, Nicolas Ben-
dit, Nicolas Citherlet et Jean Hennemann sont
partis à 6 heures du soir contre Stasbourg
avec le foin ; il faut qu'ils aillent passer par Bel-
fort.

Depuis le 22 mars jusqu'au 26 nous avons
entendu tirer du canon du côté de l'Al-
sace.

Ce jour-là il a tonné, mais sans pluie. Tou-
jours le beau temps. Tout cet hiver on n'a point
eu de neige ni de froid.

Joseph Citherlet et Nicolas Fleury sont par-
tis le 18 mars pour aller chercher du froment
à Dôle par ordre du district, pour le conduire
à Delémont.

Le 25 mars les arbres étaient déjà bou-
tonnés : même il y en avait en feuilles et les
cerisiers en fleurs.

Le 28 mars la municipalité de Courfaivre
a reçu les ordres pour défendre d'aller sur le
territoire de la prévôté de Moutier Grandval, (*)
sous peine d'être guillotiné, car la sentence est

(*) La prévôté de Moutier-Grandval était alors
considérée comme territoire neutre en vertu de sa
combourgeoisie avec la république de Berne.

ment, murmura Ivan, voulant la sortir enfin de
sa douloureuse rêverie. Oh ! mère, je vous en
conjure, en ce moment suprême, accomplis-
sons courageusement un devoir sacré, quelque
pénible qu'il puisse nous paraître... Puisse-t-il
respirer encore quand nous arriverons !

Le fiacre passait devant un grand théâtre. Le
lourd monument montrait, aux nombreux pas-
sants, sa façade pompeuse et les colonnades de
marbre de sa galerie, que, chaque soir, des
globes, abritant la lumière électrique, illuminaient
comme un splendide décor. D'immenses
affiches lançaient, aux yeux des flâneurs, le titre
de la pièce nouvelle, de l'opéra en vogue. Un
nom apparaissait en lettres énormes, celui de
Nelly Pearling une brillante cantatrice, qui, sur
la scène, avait pris la place de la Bocellini ; et
cette nouvelle venue, à son tour, connaissait
les enivrants triomphes.

Marie-Alice était si violemment émue que
ses doigts s'entrelaçaient nerveusement ; elle
ferma les yeux pour ne plus lire, sur les affi-